

*Envoyé + copie  
Compte  
2.2.59*

EXTRAIT DE LA DELIBERATION  
de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

OBJET :

Séance du 19 Janvier 1959

MARCHE  
pour fourniture de deux  
cloches pour l'Eglise  
St Pierre

59007

Le dix neuf janvier mil neuf cent cinquante neuf à  
seize heures,

MM. VERAUD Pierre, BICHON Roger, DURCHT René composant  
la Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour  
examiner différentes questions concernant la gestion municipale

o  
o

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

Vu le mémoire présenté par les Etablissements PACCARD à Amey le  
Vieux ( Haute Savoie) concernant la fourniture de deux cloches  
Sol et Si et de leurs accessoires pour l'Eglise St Pierre

Considérant qu'un marché n'a pu être établi étant donné qu'une par-  
tie de métal récupéré destiné à la refonte ne pouvait être appré-  
cié qu'après les travaux,

DECIDE

- de demander à M. le Sous Préfet de bien vouloir viser le mémoire  
se montant à 674.845 frs pour valoir marché.

- que la dépense sera imputée sur la créance dommages de guerre  
dossier 959 S.P.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an que des-  
sus  
Ont signé au registre MM. les membres de la Délégation  
Spéciale

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

LE PRÉSIDENT  
de la délégation spéciale:

*Tu :  
Rochefort - sur-Mer le 29-1-1959  
Le Sous-Préfet  
Monsieur Petit -*



*[Handwritten signature]*

P. VERAUD

copie certifiée conforme le 30 JANV 1959



Pour le Président  
la délégation spéciale  
LE DÉLÉGUÉ :

*[Handwritten signature]*

COPIE

FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES - Les fils de Georges PACCARD

Annecy le Vieux

Annecy le Vieux le 30 Décembre 1958  
ID/ n° 827

DOIT Ville de Royan  
Eglise Saint Pierre

Ancienne cloche, 761 K - 6 % = 716 K

1 cloche SOL, 656 K au prix de refonte  
soit 315 fr le k°

A DEDUIRE : métal complémentaire  
716 - 656 = 60 k à 450 - le k°

reste :

1 cloche SI, 324 K à 940 f le k°

Tous accessoires pour le sol ....  
" " ....

Remboursement des frais de transport

a/ de l'ancienne cloche .....  
b/ de la nouvelle sonnerie et acces.

MONTAGE par les soins de M. HUOU

206.640

27.000

179.640

304.560

43.000

33.000

179.640

304.560

76.000

TOTAL francs

560.200

16.436

33.209

49.645

65.000

TOTAL GENERAL

674.845,

Certifié sincère la présente facture arrêtée à la somme de six cent soixante  
quatorze mille huit cent quarante cinq frs.

Annecy le Vieux ce 30 Décembre 1958  
Les Fils de G. Paccard - Fondateurs de cloches  
Signé : Illisible.

*Tu i*  
Rochefort sur Mer le 29-1-1959 -  
Le Sous-Préfet  
M. Petit

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 19 Janvier 1959  
Le Président de la Délégation Spéciale

Conforme le 30 JANV 1959  
Pour le Président

de la délégation spéciale

